## Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 106/2021 Date d'arrêt : 15/07/2021 Numéro(s) de rôle : 7247

**Procédure :** Recours en annulation

**Norme(s) contrôlée(s) :** Décret de la Région wallonne du 14 février 2019 « modifiant l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en vue d'interdire le survol des réserves

naturelles avec un drone »

**Mots-clés :** Environnement - Région wallonne - Conservation de la nature - Interdiction du survol des réserves naturelles par des drones - 1. Règles répartitrices de compétences - 2. Champ d'application -

Exclusion - Aéronefs habités **Dispositif(s):** Rejet du recours

**Document PDF:** https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-106f.pdf

Numéro d'arrêt : 107/2021 Date d'arrêt : 15/07/2021 Numéro(s) de rôle : 7261

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s): Loi du 23 mars 2019 « concernant l'organisation des services pénitentiaires

et le statut du personnel pénitentiaire »

**Mots-clés :** Droit pénal - Administration pénitentiaire - 1. Statut du personnel - Secret professionnel - Régime des congés et absences - Démission d'office - 2. Recrutement - Enquête de moralité - 3. Droit de grève - Service minimum - Détermination des services relevant du service minimum - Obligation préalable de se déclarer en grève - Mesure administrative - Mécanisme de réquisition

**Dispositif(s)**: Rejet du recours (compte tenu de ce qui est dit en B.19.5, B.52.5 et B.64.4 et sous réserve des interprétations mentionnées en B.33.2, en B.42.3 et en B.51.7)

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-107f.pdf

Communiqué de presse : https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-107f-info.pdf

Numéro d'arrêt : 108/2021 Date d'arrêt : 15/07/2021 Numéro(s) de rôle : 7378

**Procédure :** Questions préjudicielles

**Norme(s) contrôlée(s) :** Loi du 28 avril 2003 « relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale » (art. 27, § 1er, tel qu'il a été remplacé par l'article 18, 1°, de la loi du 18 décembre 2015 « visant à garantir la pérennité et le caractère social des pensions complémentaires et visant à renforcer le caractère complémentaire par rapport aux pensions de retraite »)

**Mots-clés :** Sécurité sociale - Pensions - Pensions complémentaires - 1. Date à laquelle la pension complémentaire peut être prise - Absence de mesures transitoires - 2. Obligation d'informer l'organisme de pension

**Dispositif(s) :** - Violation (article 27, § 1er, de la loi du 28 avril 2003, tel qu'il a été modifié par l'article 18, 1°, de la loi du 18 décembre 2015, en ce qu'il ne permet pas aux affiliés qui ont introduit leur demande de pension légale anticipée avant l'entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2015 et dont la pension légale a pris cours en 2016 de recevoir la prestation de pension complémentaire à l'âge fixé dans le règlement de pension ou dans la convention de pension, tels qu'ils étaient en vigueur avant la date d'entrée en vigueur de la loi précitée)

- Violation (pour ceux qui, conformément à la loi du 18 décembre 2015, auraient eux-mêmes dû informer leur organisme de pension de leur mise à la retraite au plus tard le 1er janvier 2016, à savoir le jour de l'entrée en vigueur de la loi)

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-108f.pdf

**Numéro d'arrêt : 109/2021** 

Date d'arrêt: 15/07/2021 Numéro(s) de rôle: 7401

**Procédure :** Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s): Loi du 29 avril 1999 « relative aux pratiques non conventionnelles dans les domaines de l'art médical, de l'art pharmaceutique, de la kinésithérapie, de l'art infirmier et des

professions paramédicales » (art. 8)

Mots-clés : Art médical - Pratiques non conventionnelles enregistrées - Exercice de l'homéopathie -

Modalités de l'enregistrement individuel - Règles répartitrices de compétences Dispositif(s): Les questions préjudicielles n'appellent pas de réponse **Document PDF:** https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-109f.pdf

**Numéro d'arrêt :** 110/2021 Date d'arrêt: 15/07/2021

Numéro(s) de rôle: 7413 Procédure: Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s): Code de droit économique (art. XX.59, § 3)

Mots-clés: Droit économique - Insolvabilité des entreprises - Réorganisation judiciaire - Demande de

prorogation du sursis - Décision de refus - Absence de possibilité d'opposition ou d'appel

**Dispositif(s):** Non-violation

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-110f.pdf

**Numéro d'arrêt :** 111/2021 Date d'arrêt: 15/07/2021

Numéro(s) de rôle: 7420 **Procédure :** Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s): Décret de la Région flamande du 15 juillet 1997 « contenant le Code

flamand du Logement » (art. 92, § 3, alinéa 3)

Mots-clés : Logement - Région flamande - Logement social - Obligation pour les locataires de connaissance du néerlandais - Exemption - Aptitudes cognitives limitées - Délégation au Gouvernement flamand

Dispositif(s): Non-violation (article 92, § 3, alinéa 3, du Code flamand du Logement, en ce qu'il ne détermine pas lui-même comment et quand le locataire social qui dispose d'aptitudes cognitives limitées peut être exempté de l'obligation de connaissance linguistique visée à l'article 92, § 3, alinéa 1er, 6° et 7°, du Code flamand du Logement)

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-111f.pdf

**Numéro d'arrêt :** 112/2021

Date d'arrêt: 15/07/2021 Numéro(s) de rôle: 7548

Procédure: Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s): Loi du 20 juillet 1990 « relative à la détention préventive » (art. 27) Mots-clés: Procédure pénale - Détention préventive - Tribunal correctionnel - Changement du rôle

linguistique - Appel du ministère public - Demande de mise en liberté provisoire

Dispositif(s) : La question préjudicielle n'appelle pas de réponse

Document PDF: https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-112f.pdf